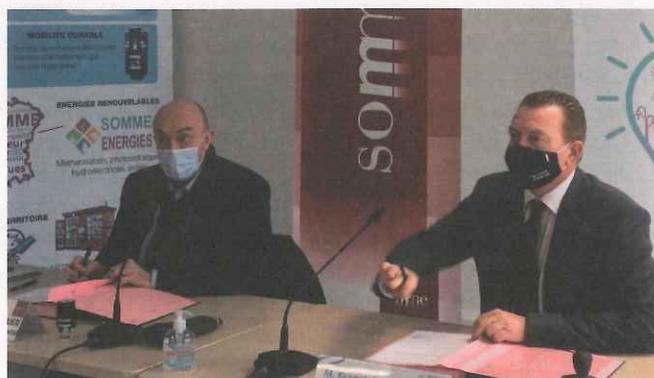


LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME ET LA FDE80 SIGNENT UN PARTENARIAT

Le 18 février dernier, les deux structures ont signé une **convention-cadre** de trois ans permettant de **renforcer les liens** entre le Département et la Fédération départementale d'énergie de la Somme pour promouvoir des sujets comme la **transition écologique** et la sécurité. **Trois millions d'euros** seront mobilisés sur ces thématiques.

Diane LA PHUNG



Franck Beauvarlet et Stéphane Haussoulier signant le partenariat. @Aletheia Press/ DLP

Le Conseil départemental de la Somme et la Fédération départementale d'énergie ont signé, à Boves, une convention-cadre de partenariat pour une durée de trois ans. Celle-ci doit permettre aux deux institutions de travailler ensemble sur des sujets relatifs à l'énergie et la sécurité.

Parmi les objectifs stratégiques de cette convention, la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation énergétique de l'habitat, la maîtrise de la demande d'énergie, la modernisation de l'éclairage public, l'installation ou la rénovation de systèmes de vidéoprotection ou encore le développement d'aires de co-voiturage.

« Ce partenariat vient renforcer les liens entre deux structures qui ont une longue histoire commune », souligne Franck Beauvarlet, président de la Fédération départementale d'énergie de la Somme avant d'évoquer les grands chantiers en cours, mais aussi ceux à venir en lien avec la transition énergétique et la sécurité.

« Il s'agit pour nous de faire preuve de pragmatisme et d'accompagner de façon efficace nos interlocuteurs. Cette convention apporte un souffle nouveau à une collaboration qui s'était peut-être un peu essouffée. C'est un signal fort de relance économique qui aura un impact au niveau de l'emploi local », souligne le président du syndicat mixte qui rassemble 72 communes et sept communautés de communes, soit près de 390 000 habitants sur le territoire de la Somme.

« L'objectif est de faire fonctionner les entreprises locales, en fléchant ces aides sur des sujets prioritaires, notre idée est de déclencher l'envie de faire », confirme Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme.

Jusqu'en 2023, ce trois millions d'euros qui seront mobilisés pour accompagner les communes à limiter leur consommation énergétique liée à l'éclairage public, mais aussi à s'équiper en matériel de vidéoprotection.

« Il y a de réels besoins, surtout dans le milieu rural. Il faut donner les moyens à nos forces de l'ordre de lutter contre les incivilités », explique Stéphane Haussoulier. Les communes et EPCI peuvent être accompagnés sur l'étude et les diagnostics préalables à l'installation et le financement d'équipements - acquisition ou renouvellement - de système de vidéoprotection.

40% des dépenses HT peuvent être prises en charge, dans la limite de 50 000 euros par commune. Quant à la modernisation de l'éclairage public, l'aide plafonnée elle aussi à 50 000 euros, porte aussi bien sur l'installation de LED à la place des points lumineux existants, le remplacement des mâts d'éclairage public - s'ils sont équipés de LED - ou encore les travaux associés à la modernisation de l'éclairage public.